

qu'il ne sera pas capable de l'abandonner. Mais les imbéciles Etats de Flandre ont imité l'exemple de l'assemblée nationale de Paris. Des Français, des Belges partisans de Vonck et surtout des Liégeois factieux menaçaient la vie de Feller, parce qu'ils supposaient qu'il s'était opposé au dépouillement des églises. Il écrivait ses lettres d'une retraite inconnue que ses meilleurs amis lui avaient procurée.

LÉOPOLD II, grand-duc de Toscane qui succéda à son frère Joseph II publia lors de son avènement une déclaration par laquelle il désapprouva plus ou moins formellement les réformes de son frère aîné dans les Pays-Bas, en vue de regagner la confiance de ses sujets belgiques.<sup>1)</sup> Le 15 mars 1790, Feller écrivit à propos de ce document : « La déclaration du Grand Duc est une hypocrisie sans doute ; et que vient-il autre chose de cette race là ? Plus dissimulé, plus fourbe et plus lache que son frère, il seroit sans doute pour ce païs un fléau plus redoutable encore que lui. . . . On pourrait s'arranger avec lui, mais il étoit sur le point de perdre la couronne de l'Empire et celle de Hongrie. . . . En nous déclarant ses sujets, nous attirons sur nous la bombe qui ne doit éclater que sur lui. . . . La Maison de Habsbourg seroit à son terme avant une année révolue, Dieu étant prêt à laisser échapper cette race de ses mains ». Il se prononça contre le retour des grands seigneurs belgiques réfugiés à l'étranger, surtout de ceux qui s'étaient rendus en France, puisqu'ils pourraient ramener de là des idées philosophiques. Un de ses anciens amis du chapitre métropolitain de Malines était devenu partisan des cohues populaires, il dirigeait le général VAN DER MEERSCH que les insurgés brabançons avaient mis à la tête de leurs troupes et qu'ils considéraient à tort comme sauveur de leur patrie, puisqu'il était sans talent réel. Feller somme le chapitre de s'expliquer devant tous les catholiques de la conduite de son membre indigne.

Dans le Journal du 15 janvier 1790, Feller avait fait la remarque suivante : « Je prie mes correspondants d'être bien persuadés que je ne me mêle pas des affaires publiques, de celles du Brabant moins que de toutes autres. Il est donc inutile de m'écrire sur ces sortes d'objets. Je n'ai aucun rapport avec aucun des membres de leurs Hautes et Souveraines Puissances les Etas-Unis. Je souhaite bien vivement que l'esprit de lumière et de force les dirige dans ces momens critiques ; mais ce vœu qui m'est commun avec tous les bons citoyens, ne me donne aucun droit à des liaisons si illustres. Et supposé que j'en aie eu quelques-unes autrefois, elles ont depuis entièrement cessé. . . . » Une lettre qu'il adressa le 30 au comte Arcos défend les Belges contre les partisans des idées démocratiques qui prétendaient que le peuple n'était pas suffisamment représenté dans le gouvernement des Etas Belgiques Unis. A son avis, un peuple chrétien ne peut être mieux représenté que par des évêques et des abbés ; les meilleurs représentants des campagnards sont leurs seigneurs exerçant sur eux une autorité patriarcale. La Joyeuse Entrée, basée sur ces principes, avait fait le bonheur des Brabançons pendant des siècles. L'« empirique idée » de représentation nationale des Vonckistes avait causé tous les malheurs de

<sup>1)</sup> Sur cette déclaration très singulière, voir mon étude sur les Etats de Luxembourg et la révolution brabançonne.